

Publié le 20/08/2018 à 07:40, Mis à jour le 20/08/2018 à 10:55

# Les 3 dossiers chocs de la rentrée

## Politique



Les 3 dossiers chocs de la rentrée

### 1. La réforme des retraites

**Ce sera peut-être la mère des réformes du quinquennat.** Repoussée d'un an en raison de la complexité technique et afin d'atteindre le consensus maximal parmi les partenaires sociaux,

la réforme du système de retraite va occuper le devant de la scène. Après huit mois de concertation avec les syndicats de salariés et le patronat, Jean-Paul Delevoye va évoquer les piliers de la réforme voulue par Emmanuel Macron. Et la tâche du haut-commissaire à la réforme des retraites ne sera pas aisée tant les sujets abordés sont inflammables.

Au menu : garantie du financement du futur régime des retraites, mise en place d'un système universel avec à la clef la disparition de 42 caisses de retraite différentes, fin des régimes spéciaux (SNCF, RATP, énergie...), etc. Dans une France passionnée par l'égalité, le leitmotiv du gouvernement sera justement une égalité entre tous les salariés quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle : « **Pour un euro cotisé, les mêmes droits pour tous** ». Concrètement, salarié du privé et fonctionnaires bénéficieront du même mode de calcul de leur pension. Finis donc les 6 derniers mois dans la fonction publique, les 25 meilleures années dans le privé. Explosif auprès des fonctionnaires !

La feuille de route de Jean-Paul Delevoye a été clairement tracée par le Premier ministre : «L'impératif, c'est d'équilibrer le financement des retraites», a martelé Édouard Philippe. Et afin de rassurer totalement les Français, **les fondamentaux demeureront** : «Il s'agira d'un système par répartition, dans lequel les actifs paient pour ceux qui sont à la retraite» prévient le haut-commissaire.

**La loi sera présentée au début de l'année 2019** et sera votée courant 2019 très possiblement après les élections européennes. L'application de la réforme n'interviendra qu'en 2025. Afin de déminer un maximum les sujets épineux, une grande consultation citoyenne est organisée jusqu'au 25 octobre via la plateforme internet ([participez.reforme-retraite.gouv.fr](http://participez.reforme-retraite.gouv.fr)) Parallèlement, des ateliers réunissant une centaine de participants auront lieu en régions du 6 septembre au 23 octobre (Montreuil, Lorient, Arras, Strasbourg, Toulon, Angoulême, Dijon, Toulouse). Sans court-circuiter les corps intermédiaires, l'exécutif tente de créer une relation directe avec la population sur le sujet des retraites. Car si la CFDT se montre plutôt ouverte à «poser de nouvelles bases» par la voix de Frédéric Sève, en charge du dossier retraites, d'autres syndicats comme la CGT ou FO empruntent une posture plus contestataire. Leur échec durant la réforme de la SNCF a laissé des traces et ils pourraient chercher querelle à l'exécutif.

Le système qui aurait la préférence de Jean-Paul Delevoye serait **un système de retraite par points sur le principe des retraites complémentaires Agirc-Arrco**. Les syndicats tiquent toutefois sur la fameuse valeur du point qui sera déterminée en fonction de critères totalement exogènes à l'assuré à savoir l'espérance de vie, le taux de natalité et la démographie du pays au moment du départ à la retraite. Prudent, l'exécutif assure que **l'âge de départ de 62 ans ne sera pas modifié** afin de ne pas enflammer le débat.

## 2. PMA, GPA et bioéthique

**Le gouvernement va déposer un projet de loi sur la bioéthique d'ici la fin de l'année qui sera débattu au début de l'année 2019.** Elle comprendra un volet qui déchaîne les passions : **la PMA** (procréation médicalement assistée). Le sujet est particulièrement sensible pour la majorité LREM qui doit par ce vote concrétiser une promesse du candidat Emmanuel Macron pour l'ouverture de la PMA aux couples de femmes homosexuelles et aux femmes seules. Les tensions au Parlement pourraient bien surgir sur les modalités de la mise en œuvre de **la PMA et notamment son remboursement ou pas par la Sécurité sociale**. Fin juillet, LREM s'est

prononcé pour le remboursement de l'acte médical. Le parti présidentiel défend aussi la reconnaissance de la filiation pour les deux mères dès la naissance de l'enfant.

**Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) devrait rendre son avis dans la deuxième quinzaine de septembre** afin d'éclairer le chemin du gouvernement sur cette délicate question dont la droite s'emparera en n'en pas douter avec vigueur.

En revanche, la majorité laisse la porte fermée à la gestation pour autrui (GPA) : elle restera interdite en France. Toutefois, afin de tenir la promesse du candidat Macron, les enfants nés d'une GPA à l'étranger pourront être reconnus en France afin de mettre fin à des casse-tête administratifs pour les deux parents. La droite de Laurent Wauquiez dénoncera un pas de plus vers une possible légalisation de la GPA dans le futur, ce à quoi le Président s'est pourtant toujours opposé.

### 3. Le plan pauvreté

Le plan pauvreté devait initialement être présenté en Conseil des ministres le 9 juillet mais a été reporté pour cause de... coupe du monde de football. **Le plan sera finalement présenté à la rentrée le 15 septembre** mais ce décalage a provoqué la colère des associations. Avec ce plan, Emmanuel Macron veut s'attaquer aux racines de la pauvreté et non pas aux symptômes. Devant le Congrès en juillet, le président de la République avait expliqué la philosophie du plan : «La stratégie de lutte contre la pauvreté ne se contentera pas de proposer une politique de redistribution classique, mais une politique d'investissement et d'accompagnement social. **Non pas de nouvelles aides, en solde de tout compte, mais un accompagnement réel vers l'activité** ».

Les associations ont été largement associées puisque six groupes de travail ont été constitués, permettant de remettre une liste de 110 propositions.

Concrètement, ce plan baptisé « **Stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes** » a pour but de ne pas enfermer les gens dans la pauvreté à coups d'aides sociales. «Les prestations monétaires ont jusqu'ici permis de réduire l'impact de la crise économique, pas de diminuer les inégalités de destin. En France, quand on naît dans une famille pauvre, on le reste pendant des générations», regrette Agnès Buzyn, la ministre des solidarités et de la santé, qui porte ce dossier. Avec une série de mesures sociales, le gouvernement entend bien réorienter son image vers davantage de solidarité. Sera ainsi mis en place le versement unique des allocations : elles seront toutes versées au même moment sur les mêmes critères, afin d'éviter au bénéficiaire de multiplier les démarches et les justificatifs. Grâce au prélèvement à la source, le montant des allocations s'ajustera automatiquement aux revenus du bénéficiaire.

Gil Bousquet